

## AVIS SUR LES RAPPORTS ANNUELS 2019 DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE CHAUD ET DE FROID URBAINS

Entreprises EGMI, ELM, ELYDE, ENGIE Réseaux et ENGIE Cofely, VALORLY, VENISSIEUX ENERGIE et V3E (DALKIA)

La CCSPL prend connaissance de l'exécution, en 2019, des 8 contrats de délégation de service public pour les réseaux de chaleur et de froid urbain, et de leurs périmètres, représentant 6 réseaux de chaleur alimentant 80 000 équivalents – logements et 1 réseau de froid. La commission relève l'intégration du réseau Confluence au réseau Centre Métropole et le démarrage du contrat Grande Ile.

La CCSPL prend acte que les réseaux de chaleur et de froid urbains participent directement aux objectifs fixés du **Schéma directeur des énergies (SDE)** de la Métropole de Lyon.

La CCSPL demande à ce que les calculs d'anticipation des besoins énergétiques prennent en compte les modèles d'évolution du climat.

La CCSPL salue la poursuite de la dynamique de raccordement au réseau (+ 7% d'abonnements) faisant progresser l'énergie vendue, et des travaux d'extension des réseaux (30 km, soit + 15%), portant à 210 km la longueur des canalisations.

La commission souligne la poursuite de la hausse des quantités **d'Énergie Renouvelable et de Récupération (EnR&R)** sur les réseaux de chaleur, malgré deux mois de retard pour la mise en service de la chaufferie bois de Surville, permettant d'économiser 113 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. La CCSPL note toutefois un léger tassement du taux d'ENR&R (à 56,4%). La CCSPL s'inquiète de l'impact potentiel d'un changement de législation, par rapport aux taux d'EnR&R.

La CCSPL est attentive à l'amélioration continue des réseaux de chaleur en termes de fiabilité de la fourniture d'énergie ; la commission approuve la mise en place d'un nouvel indicateur « bilan temps d'interruption (fuites)» (donnant le pourcentage d'abonnés impactés pendant plus de 4 heures et la durée moyenne d'interruption). La CCSPL prend note de l'évolution prévue, pour le versement des pénalités, au profit de l'abonné, en cas de coupure de chauffage.

La CCSPL souhaite que les efforts de communication à l'attention des usagers finaux puissent être poursuivis.

La CCSPL approuve les **travaux** effectués sur les moyens de production et sur le réseau, notamment le démarrage des travaux de chaufferie biomasse de Givors ainsi que les mises en service des 4 chaudières Einstein, de la Centrale Froid Mouton Duvernet et de la chaufferie de Surville. La commission se dit satisfaite de la réalisation de la connexion entre les réseaux de Vénissieux et de Centre-Métropole, qui permet de valoriser, à Vénissieux, l'énergie excédentaire de l'usine de traitement et de Valorisation Énergétique (UTVE) de Lyon sud.

La CCSPL se félicite de cette première année où le **tarif du chauffage urbain** - en coût global - est inférieur pour tous les réseaux à celui des énergies concurrentes, ainsi que de la convergence tarifaire apportée par les nouveaux contrats.

La CCSPL note que les **données financières** sont conformes aux comptes d'exploitation prévisionnels. La commission remarque que le contrat de la Duchère est structurellement déficitaire, le délégataire prenant les risques à sa charge.